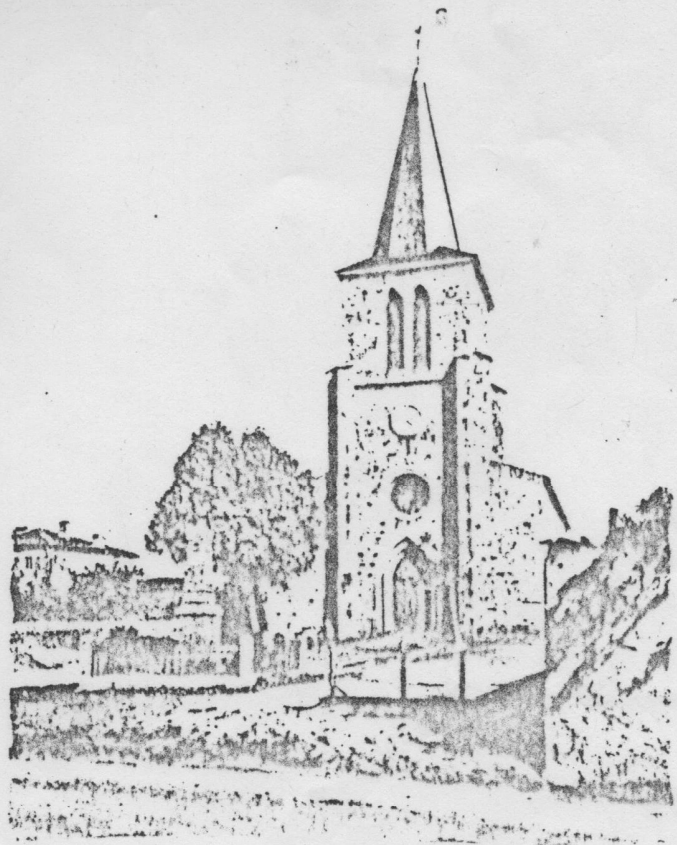


MARGERIE-CHANTAGRET



Bulletin Municipal

N° 3



(Imprimé par nos soins)

début 92

Le Mot de Monsieur le Maire

L'année 1991 se caractérise par des investissements importants pour le budget de notre commune, dont voici quelques chiffres :

Budget Fonctionnement :
858 375,00
Budget Investissements:
1 791 235,00

Pour les investissements, j'ai relevé les plus marquants :
(en francs, TTC)

Ecole.....	130 429,00
Garderie.....	100 000,00
W.C. Public.....	23 436,00
Vestiaire foot.....	204 320,00
Maison Thivillon...	50 000,00
Voirie 1991.....	141 857,00
Assain. 2ème tr....	865 780,00
Poteau incendie.....	96 317,00
Informatique.....	39 345,00
Tondeuse foot.....	45 391,00

Des subventions pouvant aller jusqu'à 60 % sont à déduire de certaines de ces sommes. Il faut noter que les subventions sont calculées sur les montants hors taxes.

Pour faire face à toutes ces dépenses nous avons dû emprunter la somme de 270 000,00 francs.

Malgré tout, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition.

Dans notre commune, il reste encore beaucoup à faire, et de la parole aux actes, il y a des contraintes administratives, freinées par les finances.

AVEC DE LA PATIENCE, ON ARRIVE TOUJOURS A ALLER DE L'AVANT.

Marcel MORIN

INFORMATIONS GENERALES

Permanences

Monsieur Marcel MORIN, Maire,
le mardi de 16 à 19 heures et
sur rendez-vous.

Monsieur Maurice GACHET, 1er
Adjoint, le jeudi de 9 à 11
heures.

Messieurs Maurice GACHET, 1er
adjoint, Marcel FAURE, 2ème

adjoint. André BAUDRINGHIEN,
3ème adjoint, par roulement.

Le Samedi de 9 à 11 heures.

Le secrétariat de Mairie est
ouvert au public les : mardi
de 16 à 19 heures, Jeudi de 9
à 11 heures, Samedi de 9 à 11
heures.

Bibliothèque

Un service de prêt gratuit de
livres existe à Margerie,
s'adresser pendant les heures

d'ouverture de la Mairie, à
la Secrétaire, Madame SURY.

Informatique

Depuis le mois de Mars
1991, la Mairie s'est dotée
d'un micro ordinateur et
d'une imprimante. Ce matériel
est utilisé pour tenir la
comptabilité de la Commune,
le fichier Electoral, la
facturation des ordures
ménagères et de
l'assainissement.

Ce matériel utilise les mêmes
programmes que d'autres
communes du Canton
(Chenereilles, Montarcher,
Saint Jean Soleymieux...).
Comme la perception va être
équipée du même type de
matériel, cela permettra de
transmettre plus rapidement
des données au percepteur,
Monsieur CHAMBON, ce qui lui
évitera de devoir faire
recopier les documents créés
dans les mairies (mandats,

titres de recouvrement, etc.)

Ce matériel permet surtout
d'aider madame SURY à
effectuer des tâches
répétitives et fastidieuses,
et permet aussi au Conseil
Municipal de suivre plus
précisément encore et surtout
plus vite, ce qui a été
réalisé au niveau des
investissements, des rentrées
d'argent, etc...

Permet aussi de sortir plus
facilement des factures (par
exemple, les ordures
ménagères, l'assainissement,
etc...

ce présent bulletin a été
tiré à l'aide du système de
TRAITEMENT DE TEXTE de
l'ordinateur.

Titularisation de l'agent d'entretien

On peut noter que Monsieur Alain BEGON a été titularisé au poste d'Agent d'Entretien

(anciennement Cantonnier) à compter du 1er Octobre 1990.

Les Travaux à MARGERIE CHANTAGRET

Les habitants de la commune, ainsi d'ailleurs que les gens de passage, ont pu voir la fin des travaux de réfection des W.C. sur la Place du Bourg. Souhaitons qu'ils restent à l'état neuf très longtemps.

Ces mêmes personnes ont pu constater que la Direction départementale de l'Équipement, nous a refait le carrefour et les trottoirs de la place, et cela sans qu'il en coûte un seul

centime à la commune.

Depuis le dernier bulletin municipal, le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS est devenu applicable, et on peut voir de nouvelles habitations se construire sur la commune. Une demande de modification de ce P.O.S. vient d'être déposée, car...

...Il y a un projet de salle polyvalente intercommunale, qui serait construite à Margerie, des études sont en cours.

Electrification

Une campagne d'augmentation du potentiel de l'éclairage

public vient d'être achevée.

Projets

En plus de la salle polyvalente, un projet d'achat intercommunal pour la réhabilitation de la maison "LA JOIE DE VIVRE" à Soleymieux, est envisagé, avec les communes de Soleymieux,

Margerie Chantagret, Saint-Jean Soleymieux, de manière à y créer soit un foyer pour personnes âgées, soit des appartements locatifs, mais d'autres études sont en cours...

ECOLE COMMUNALE

Comme chacun le sait, une école est indispensable dans nos bourgs de montagne, et il faut tout faire pour préserver la notre.

Beaucoup de changements sont prévus à l'école de Margerie dès cette rentrée de septembre 1991, et avant de reprendre ces changements en détail, il est bon de connaître la situation telle qu'elle se présentait à la rentrée de septembre 1990.

L'école de Margerie a deux classes multicours, une classe qui comprend : 1 grande section maternelle, 1 C. P., et 1 C.E.1. Une deuxième classe qui comprend : 1 C.E.2, 1 C.M.1 et 1 C.M.2. Pour un effectif global de 39 élèves.

Dans cette école, 2 instituteurs, aidés par mademoiselle Sylvie FAURE.

Une loi toute récente, fait obligation aux recteurs d'académie de fermer toutes les classes qui ont un effectif inférieur à 15 élèves.

Or, dès la rentrée de septembre 1990, nous savions que, normalement 9 enfants quittaient l'école en Juin 1991 et qu'il n'y avait pas d'inscription pour combler ces départs.

De plus, selon toute vraisemblance, en Juin 1992, 6 nouveaux départs devraient être enregistrés, sans être compensés non plus par de nouvelles inscriptions.

C'était la perspective de la fermeture d'une classe pour la rentrée de septembre 1992.

Dès le mois d'octobre 1990, le conseil municipal demandait à Monsieur le Maire, Monsieur Marcel MORIN, de prendre tous les contacts nécessaires pour étudier cette situation et surtout pour éviter des fermetures de classes.

Le 20 novembre 1990, à l'initiative de conseil municipal de Margerie, se réunissaient, à la salle des fêtes,

Monsieur MORDELET, Inspecteur adjoint de l'académie,

Monsieur CANCADE, Inspecteur du secteur de Montbrison,

Monsieur TEIL, Inspecteur du secteur de Firminy.

Notre programme ASSAINISSEMENT continue sa progression. Le hameau de Rossigneux est maintenant raccordé au réseau d'égouts depuis le printemps dernier. Le déroulement des travaux s'est bien passé malgré un peu de retard dû aux fortes chutes de neige et aux gelées de cet hiver.

Les travaux d'assainissement du hameau de Bussy devraient débiter en fin d'année.

Cela est le cas, une école est indispensable dans nos bourgs de montagne, et il faut tout faire pour préserver la nature.

Nous rappelons de nouveau que nos lagunes ne doivent recevoir que des eaux usées (évier, salle de bains, W.C.) sont formellement interdits les huiles de vidange, le purin, le jus de silo, les eaux pluviales.

Ordures Ménagères

De nouveaux bacs à ordures ont été déposés sur plusieurs points de la commune. Il est rappelé aux utilisateurs, qu'il ne doit y être déposé

que des déchets ménagers contenus dans des sacs plastiques hermétiquement clos, et cela par mesure d'hygiène.

C.C.A.S.

Outre le traditionnel colis de Noël, il a été distribué

du Muguet à chaque personne âgée de plus de 70 ans.

Voirie

Les travaux voirie, Programme 1991, sont pratiquement achevés, malgré

l'affaissement du chemin du Soleillant qui a dû être refait en urgence.

Monsieur le Docteur BARALE,
Conseiller Général,

ainsi que des représentants
des 13 communes du canton.

Lors de son exposé, Monsieur
MORDELET nous apprenait que
27 classes uniques avaient
été fermées, dans la Loire,
depuis 10 ans.

Nous montrait que le taux
d'encadrement était, en zone
de montagne, inférieur à 17
élèves par classe, contre 23
ou 24 en zone urbaine. Et
nous confirmait que toutes
les classes n'ayant pas 15
élèves seraient
irrémédiablement fermées.

Pour lui, la seule solution à
cette situation, est de
former un REGROUPEMENT
PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
(R.P.I), dont il énumère les
avantages :

Mobilité pour les élèves, ce
qui les met dans une
meilleure position pour la
rentrée en 6ème.

Conditions d'enseignements
plus agréables.

Les classes sortent de
l'isolement.

Favorise la mise en place de
pôles culturels, éducatifs,
économiques...

Possibilités d'apprendre une
langue étrangère dès la
primaire.

Possibilité de prendre, en
maternelle, les enfants dès 2
ans.

Bien entendu, les décisions
de regroupements sont laissés
au libre choix des différents
conseils municipaux.

Suite à cette réunion, le
conseil municipal de
Margerie, a pris l'initiative
de contacter plusieurs
municipalités voisines qui
ont estimé, après étude, que
les conditions matérielles
pour créer un R.P.I.
n'étaient pas réunies.

Devant cette situation, le
conseil municipal a demandé à
faire partie du R.P.I. déjà
existant entre Soleymieux et
Saint Jean Soleymieux.

De nombreux contacts ont été
nécessaires. Mais dès la
rentrée de Septembre 1991, le
R.P.I. de MARGERIE, SAINT
JEAN SOLEYMIEUX et de
SOLEYMIEUX, sera en place.

CE QUI VA CHANGER A MARGERIE

D'abord, au niveau des instituteurs, nous accueillons Madame MERCIER, la nouvelle directrice qui va enseigner aux C.M.1.

Nous accueillons de même, Madame PERONIAI et Monsieur VINCENT, instituteurs ayant chacun un mi-temps et qui enseigneront aux C.E.2.

Nous garderons deux classes pour un effectif de 29 enfants. L'école de Margerie va donc accueillir tous les enfants des trois communes du R.P.I. devant entrer en C.E.2 et en C.M.1.

(Soleymieux garde 1 C.P. et 1 classe de soutien plus le C.E.1, quant à Saint Jean Soleymieux, il y aura 2 maternelles et 1 C.M.2, plus la cantine pour tous les enfants du R.P.I. qui le souhaite)

Création d'une garderie, qui fonctionnera dès 7 heures le matin et qui fermera le soir à 18 heures.

Cette garderie, utilisée par les trois communes du R.P. I. se situe à Margerie, et va être installée dans les locaux de l'ancienne cantine.

Un service de cars a été mis en place entre les trois communes pour répartir les enfants dans leurs classes respectives.

Le service de car est gratuit la première année de la mise en place d'un R.P.I. (le coût est pris en charge par le Conseil Général)

La garderie sera surveillée par Madame Bernadette JAYOL qui a accepté d'en prendre la

responsabilité, et qui assurera aussi la surveillance durant les transports en cars.

A midi, cantine à Saint Jean Soleymieux, pour les enfants qui restent manger, sinon retour à la maison par le même système de cars.

Pour Margerie, les horaires seront les suivants : le matin de 8 heures 45 à 11 heures 45, l'après-midi de 13 heures 45 à 16 heures 45.

Il faut noter qu'il n'y aura plus d'école le samedi matin, mais qu'en revanche il y en aura le mercredi de 8 heures 45 à 10 heures 45.

Pour accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions possibles, des travaux ont été nécessaires :

Remplacement des fenêtres de l'école, pour permettre une meilleure isolation, et pour économiser le chauffage et pour un meilleur confort pour les enfants.

Mise aux normes de la nouvelle garderie, de manière à ce que les enfants s'y sentent bien et peuvent travailler en attendant l'école le matin, soit les parents le soir.

Réfection des peintures dans les classes, pour créer un cadre de vie plus agréable pour les enfants.

Remplacement des W.C. des vestiaires des classes.

En résumé, grâce au R.P.I., les jeunes couples qui s'installent sur la commune, sont sûrs de trouver les mêmes services et les mêmes avantages qu'en ville. Même dans le cas où les deux conjoints travaillent, ce qui arrive de plus en plus fréquemment.

Pour en terminer avec l'école il nous reste trois informations à vous communiquer:

Lorsqu'un enfant de la commune va à l'école dans une autre commune, cette commune d'accueil FACTURE à Margerie le coût de l'enfant dans cette école. Ainsi, Margerie est obligé de payer des "sommes importantes à Montbrison pour les enfants au C.E.S., et au lycée, et à Saint Bonnet le Château, pour le C.E.S.. A noter que pour cette commune, nous sommes tenu en plus à participer à la réfection des bâtiments du C.E.S., au prorata du nombre d'élèves de Margerie dans ce collège.

Il faut savoir que lorsque vous inscrivez un enfant dans une école, auprès du directeur ou de la directrice, cette inscription est prise sous réserve d'acceptation par le conseil municipal de la commune.

Cela ne pose évidemment pas de problème pour une inscription d'un enfant de la commune dans l'école de sa commune. Mais en cas de changement de localité, les parents sont tenus à demander une dérogation auprès de leur municipalité.

Bien entendu, la directrice, Madame MERCIER, Monsieur le Maire, et le conseil municipal se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Société de chasse communale de MARGERIE

ACTIVITES

Durant l'année 1990, notre société a continué ses efforts pour s'intégrer et participer plus activement à la vie communale :

Est-il besoin de rappeler ces quelques dates :

20 Janvier 1990 : repas des anciens : Le chevreuil est offert par les sociétés de chasse, de LAVIEU, MARGERIE, VALENSANGES.

26 Aout 1990 : A l'occasion de son Ball-Trap annuel, la société de chasse communale invite les habitants de la

commune à venir déguster la soupe aux choux.

31 Décembre 1990 : Notre société participe à la soirée de la Saint Sylvestre en collaboration avec les autres sociétés et la municipalité.

Comme vous avez pu le constater, le programme est reconduit cette année, car en Janvier dernier, ce sont les trois sociétés de chasse qui ont pris en charge l'organisation du repas des anciens et ont de nouveau offert un chevreuil.

COMPTAGE PERDRIX

La perdrix faisant l'objet d'un plan de chasse sur les quatre communes de LAVIEU, LEZIGNEUX, MARGERIE, SAINT GEORGES, les prélèvements par la chasse sont déterminés

en fonction du nombre d'oiseaux présents sur le territoire au mois d'août. Des comptages ont lieu au printemps et en août.

Les personnes, chasseurs ou non chasseurs, voulant y participer sont priées de se faire connaître.

DISTINCTION

Le 24 Juin 1990, en mairie de Margerie, la médaille de l'Office National de la Chasse a été remise à

MONSIEUR HENRI VRAY pour récompenser 45 années de services rendus à notre société de chasse communale.

CLASSE 93-94

Soleil et chaleur étaient au rendez-vous les 20,21,22 Juillet 1991, pour le plaisir des conscrits et de la conscrite de la classe 93-94. Tout au long du weekend, les classards ont présenté "LA

BRIOCHE DE LA FETE" aux habitants de la commune et de ses environs. Ils les remercient pour le geste et l'accueil chaleureux qu'ils ont reçus.